

Les livres de raison, à l'image des mémoires, autobiographies et autres écrits du for privé, témoignent d'une époque, d'un quotidien. Dans ces registres, leurs auteurs tiennent bien sûr leurs comptes, mais relatent aussi les événements familiaux, la vie d'une communauté. Des documents d'archives fort méconnus qui méritent l'attention des généalogistes.

Les livres de raison ou l'invention du quotidien



Sylvie Mouysset
Professeur d'histoire moderne à l'université de Toulouse 2 - CNRS (Framespa - UMR 5136)

La découverte, au fond d'une malle de son grenier ou dans quelque dépôt d'archives publiques, d'un petit registre de mauvais papier noirci de comptes et de récits illisibles laisse souvent le lecteur déconcerté. Il serait pourtant dommage de passer son chemin et de délaisser ce genre d'écrit du for privé à cause d'un premier contact aussi décevant.

Le livre de raison – du latin *ratio* qui signifie calcul – est un registre domestique tenu par le chef de famille à l'époque moderne, plus précisément du XIV^e au XIX^e siècle, l'apogée de la pratique se situant entre 1550 et 1650. Ce type

de document recèle effectivement des comptes, mais aussi de menus et hauts faits de la vie quotidienne, tels que naissances, mariages et décès, achats, ventes, constitutions de rentes ou quittances diverses. Au cours ordinaire des choses de la vie se mêlent, de temps à autre, les incidents qui tissent l'histoire de la famille et plus largement celle de la ville de son auteur – le récit de l'entrée d'un grand personnage, celui d'une révolte – de sa province et, plus rarement sans aucun doute, celle du royaume et du monde connu.

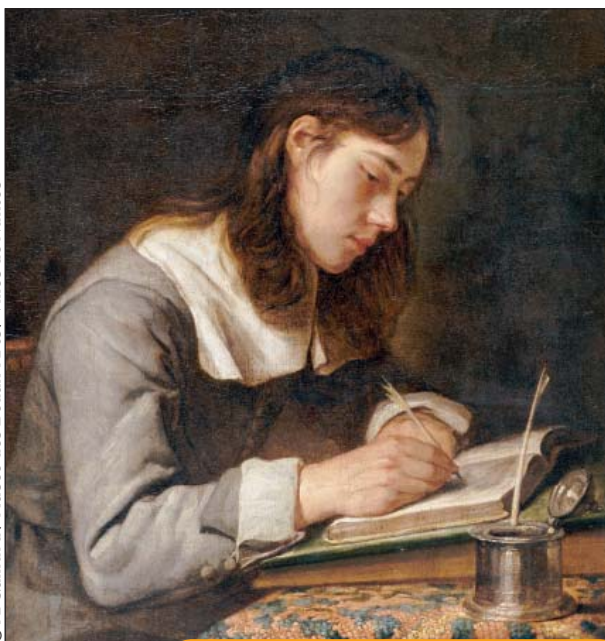
Qui sont les auteurs de ces mémoires familiaux et que peut-on apprendre en feuilletant leurs manuscrits si l'on parvient à en percer les secrets ?

Une œuvre masculine

Le livre de raison est une œuvre masculine et concerne les affaires de famille dont la mémoire mérite d'être sauvegardée.

Certains milieux professionnels prédisposent assurément au travail d'écriture et, parmi les scripteurs potentiels, marchands et juristes figurent en tête, habitués à tenir leurs comptes et rédiger nombre d'actes familiaux ou commerciaux. Une maison, un livre, un fils : le père de famille abandonne la plume à son fils lorsque celui-ci est en âge de s'établir et de fonder à son tour un foyer. Dans certains cas, le passage de relais n'a lieu qu'au moment du décès paternel ; la reprise d'écriture se fait alors sous la forme d'un hommage à l'œuvre du père défunt.

Parmi les fils, l'aîné occupe une place privilégiée, mais non exclusive. Traditionnelle en pays



Jeune homme écrivant, de Jacques Van Oost (musée des Beaux-Arts de Nantes).

de droit romain, elle fait de lui l'héritier naturel des charges paternelles, professionnelles et politiques, y compris celle de continuer l'écriture du livre de famille. Les cadets ou les gendres ne succèdent en ce cas à leur père ou beau-père qu'en l'absence ou disparition du premier né. Ailleurs, c'est celui qui garde la maison qui conserve aussi le droit d'écrire la mémoire de la lignée. Quant aux filles, elles prennent très rarement la plume, si bien que les livres de raison féminins sont exceptionnels, œuvre de femmes seules – comme la comtesse de Boyer, de vieille noblesse albigeoise, dont l'époux est parti à la guerre⁽¹⁾ – ou veuves, telles Marie de Pérols et sa belle-fille Marguerite de Corneillan, succédant à leurs époux défunts dans la tenue des comptes de la famille Imbert du Barry de Puylaurens⁽²⁾.

La langue choisie est celle dans laquelle l'auteur se sent le plus à l'aise. Au latin, langue savante qui permet de se distinguer en usant d'un idiome inaccessible au commun, les scripteurs préfèrent souvent la langue maternelle, celle de tous les jours : dans le Midi, on trouve ainsi quelques registres en langue d'oc, même si le français s'impose peu à peu à partir du XVII^e siècle, coloré de tournures et formules latino-occitanes qui percent toujours sous une langue apprise et donc encore peu familière.

De petites phrases laconiques en longs récits détaillés, le style varie en fonction des auteurs, mais aussi des faits relatés, ainsi que de l'espace disponible sur le papier. Tantôt, le discours est concis, ramassé, concentré sur l'essentiel, comme s'il s'agissait de prendre des notes ; tantôt, au contraire, le scribe prend son temps et raconte, tel un mémorialiste, les principaux faits de son existence quotidienne. Dès lors, l'événement peut être pris sur le vif et le plus souvent brièvement traité, ou bien reconstruit après coup, avec force détails et ajouts rétrospectifs.

L'écriture n'est donc pas toujours immédiate et son rythme, loin d'être régulier, varie en fonction des sujets et du temps que l'on désire ou peut leur consacrer. L'ordre choisi est une affaire extrêmement subjective, soumise à la capacité d'abstraction de son auteur : le fil des jours reste souvent le seul ordonnateur du livre, à moins que l'on n'ait décidé de diviser son propos en chapitres et de réserver l'un d'eux à « *la naissance de mes enfants* », un autre à l'administration de ses biens, ou encore aux « *fruits de mes récoltes* ».

Chercheur infatigable et curieux, l'historien explore alors avec grand soin cette source très riche, facilement accessible et encore fort injustement méconnue. Il prend connaissance des papiers et manuscrits conservés, à la recherche d'une mémoire rendue muette à force d'oubli. Que découvre-t-il ici, entre les feuillets de ces cahiers de mauvais papier à l'écriture maladroite, parsemée de biffures, parfois maculée de taches et souvent illisible ?

Le « *livre de raison est un livre dans lequel un bon mesnager ou un marchand écrit tout ce qu'il reçoit et despense pour se rendre compte et raison à luy mesme de toutes ses affaires.* » La définition d'Antoine Furetière est désormais classique (*Dictionnaire universel de la langue française*, 1690). Quelques décennies plus tard, celle de l'auteur anonyme de l'article « Livre » dans l'Encyclopédie de Diderot est encore plus laconique : le livre de raison « *rend raison à celui qui le tient de toutes ses affaires* ».

Pour en donner une définition précise, il sera pratique d'aborder le document à revers, en pointant précisément ses lacunes. Ce que l'on ne parvient pas à repérer dans ce type d'écrit domestique tient en quelques mots qui permettent de le distinguer du journal, des mémoires et de l'autobiographie. Les sentiments intimes

Des archives dispersées et un répertoire national

>>> Les livres de raison se trouvent encore en nombre dans les dépôts d'archives. Les Archives nationales en conservent de beaux exemplaires, notamment sous la cote AP (Archives privées), tandis que les Archives départementales en détiennent le plus grand nombre au sein de leurs séries J (fonds privés), E (notaires) et B (Justice). Les bibliothèques publiques possèdent également des livres de raison dans leurs collections de manuscrits ; enfin, les sociétés savantes ont souvent participé à la sauvegarde de ces documents privés et à l'édition critique

des plus intéressants d'entre eux. Toutes les régions françaises sont concernées par cette pratique d'écriture ordinaire, même si on les connaît mieux aujourd'hui en Provence, en Limousin et dans le Midi toulousain que partout ailleurs.

Ces « egodocuments » – ainsi appelés par les spécialistes soucieux de relever leur caractère autobiographique – font aujourd'hui l'objet des soins attentifs d'historiens français qui ont entrepris d'en établir un répertoire national, comme l'ont déjà fait leurs collègues italiens pour les Libri di famiglia, véritables recueils de mémoire familiale rédigés également

par les chefs de famille*. Outre le désir de mettre ce type d'« archives de soi » à la disposition de tous en publiant des instruments de travail qui permettent d'en faire rapidement l'inventaire, certains chercheurs s'intéressent aussi à l'édition complète et annotée de textes remarquables [voir les références dans « Pour approfondir »] ■

* Site du groupe de recherches CNRS (GdR 2649) sur les écrits du for privé, dirigé par J.-P. Bardet et F.-J. Ruggiu : www.ecritsduforprive.fr

Le site italien de Raul Mordenti et de son équipe se trouve à l'adresse suivante : www.bilf.uniroma2.it

de l'auteur sont très rarement exprimés, parfois seulement suggérés. De même, les secrets de famille y sont absents ou bien, encore une fois, insinués entre les lignes.

En revanche, le lecteur qui arrive à décrypter une écriture souvent difficile (surtout pour les documents de la première Modernité) est sûr d'y rencontrer des comptes en abondance : achats, ventes, rentes, emprunts sont scrupuleusement notés, avec la date d'origine, celle des échéan-

trême les naissances, mariages et décès survenus dans sa famille et plus largement dans le cercle de ses proches. L'enregistrement d'un évènement familial va même très souvent bien au-delà de ce que l'on peut lire sous la plume du prêtre dans les registres paroissiaux. La naissance d'un nouveau-né, par exemple, est l'occasion de préciser non seulement les noms de ses parrain et marraine – et ainsi de dessiner le réseau du clan – mais aussi la position de la lune, le thème astral de l'enfant, en même temps que le souhait de le voir vivre en bon chrétien :

« L'an mil cinq cents septante et neuf et le onsième jour du mois de juin, auquel soy célèbre la feste saint Barnabé, entre onse et douse heures du jour, la lune estant plaine dès le mardi neufiesme dud mois, c'est dès les quatre heures trese minutes devant midi, led jour de naissance estant au signe de aquarius ou verseau, et estoit jeudi. Lendemain entroit au signe cancer. Nasquit led jour, onsième juin mil cinq cents septante et neuf, Jacques Perrin, mon premier fils, tout vestu et envelopé de sa peau, des Grecs nommé amnie, autrement aiguillette. Feust

baptisé le mardy suyvant, jour de St Cirice, et porté au saint batesme par Messire Jacques de Corneilhan, évesque de Roudès, et damoyse Jehanne de Martin, ma mère, ses parrin [et] marine. Baptisé par maistre Amants Bonal, docteur et chanoine en l'esglise cathédrale de Roudès. Dieu, par sa miséricorde et bonté infinie, le veilhe faire vivre et mourir en sa crainte et observation de ses saints commandements. Ainsi soit. 1579. 11 juin⁽⁴⁾ ».

Parfois, l'auteur du livre laisse en blanc un espace qu'il complètera plus tard par d'autres mentions biographiques, telles que le départ en apprentissage ou à l'université.

Les alliances sont indiquées de manière plus sobre : elles restent muettes sur les sentiments – cela va quasiment de soi – mais aussi sur les

1) Livre de raison de la comtesse de Boyer, AD 81, E 144.

2) Livre de raison des Imbert du Barry de Puylaurens, AD 81, 1J 461/2.

3) Ibidem

4) Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710), édition critique du livre de raison des Perrin, Études Aveyronnaises, S. Mouysset, 2004, p. 209-244.



Extrait du livre de raison de Dalmas de la Bessière (Villefranche-de-Rouergue, XVI^e-XVIII^e s.), coll. privée.

ces, les noms d'éventuels partenaires (créanciers, débiteurs...), tandis que la fin des différents contrats est le plus souvent signalée par la bifure du paragraphe concerné. Certains auteurs créent même un index facilitant la recherche en fin de volume, comme le fait, par exemple, Denis d'Imbert du Barry⁽³⁾.

Des mentions d'état civil

En même temps que ses biens et la mesure de leur accroissement, le chef de famille compte aussi les siens. Et c'est précisément à cet endroit que le généalogiste risque d'être vraiment intéressé par ces registres domestiques qui l'attendent silencieusement et depuis si longtemps tout près de chez lui ! Le scripteur insère, en effet, des mentions d'état civil au sein de son livre et tient ainsi le compte précis des membres de sa lignée, de ceux qui font partie de son clan, ou encore de son « entourage » selon les démographes, en bref de ceux sur qui il doit pouvoir compter. Ainsi, note-t-il avec une précision ex-

stratégies matrimoniales qui ont favorisé l'union de deux familles et qui n'apparaissent le plus souvent qu'en filigrane du livre. En revanche, le décès d'un être cher incite parfois l'auteur à s'épancher un peu en esquissant, dans un style assez convenu, un portrait laudateur du défunt.

Chacun y trouve son compte

Le livre de raison est donc avant tout un « livre de maison » qui rend compte de tout ce qui modifie la destinée de l'*ostal*⁵⁾. Ceci dit, lorsque la plume de son auteur se fait plus bavarde, le cahier recèle des faits situés hors du champ domestique, jugés intéressants et sans doute assez extraordinaires pour être intégrés à la saga familiale. Un violent orage de grêle, le passage d'une comète, l'arrivée de gens de guerre dans la ville, le pillage de métairies par une bande de brigands sont autant de menus faits qui font l'objet d'un récit circonstancié. De même, certains événements politiques d'envergure locale ou nationale donnent l'occasion à l'auteur d'exprimer son opinion, et ce d'autant plus librement que celle-ci n'a pas vocation à être connue d'un large public, mais seulement du petit cercle de ses proches. Les récits du temps de la Ligue ou de la Fronde sont « pain béni » pour l'historien qui cherche à connaître et mesurer précisément les comportements des élites urbaines.

De la lecture de ces petits carnets, tout lecteur sera sensible à la diversité des faits relatés, contés et comptés pourrait-on dire, dans l'apparent désordre du cours de la vie, au gré des événements. Si l'intérêt du témoignage est inégal, historiens amateurs ou professionnels feront tout de même leur miel de la variété et de la relative spontanéité des informations recueillies. Économistes et démographes y trouveront des données quantitatives originales sur le prix des céréales comme sur le nombre et la qualité des membres d'une famille résidant sous le même toit. Les spécialistes du monde rural se réjouiront des descriptions de mise en culture, de l'évaluation et de la répartition des domaines d'un même propriétaire, d'éléments précis sur les récoltes comme sur la rente foncière ; tandis qu'aux urbanistes reviendra l'étude des récits de vie quotidienne dans la cité où réside le clan. Les linguistes s'intéresseront notamment au riche vocabulaire de la langue d'usage et à la fixation par écrit de formes parlées, ainsi qu'au maniement simultané d'idiomes différents. Les anthropologues auront là un terrain privilégié pour l'analyse des structures de la parenté, l'usage de l'identité ou encore les rapports de genre. Quant aux généalogistes, ils seront comblés par le nombre de mentions familiales leur permet-

Pour approfondir



■ *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Sylvie Mauysset, Presses Univ. de Rennes, 2007.

■ *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005.

■ *La Mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, A. Burguière, Annales ESC, juillet-août 1991, 46-4, p. 771-788.

■ *Les Écrits du for privé, objets matériels, objets édités*, M. Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, colloque GdR 2649 & CERHILIM Limoges, 17-18 novembre 2005, Limoges, PULIM, 2007.

■ *Les Livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles)*, Nicole Lemaître, Testo & Senso n°7, 2006. Article disponible sur le site www.testoesenso.it

■ *Les Livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête*, Jean Tricard, *Revue Historique*, tome CCCVII/4, 2002, p. 993-1011.

tant de recomposer l'univers de leurs ancêtres, tant sur le plan démographique que social. Certains scribes, au-delà des inscriptions de naissances, mariages et décès mènent une enquête précise auprès de leurs aînés afin de reconstituer précisément les branches de leur famille. Ainsi, leurs lecteurs pourront-ils aujourd'hui nourrir leurs arbres grâce aux données généalogiques introuvables dans d'autres types de documents.

Juste un dernier mot en forme d'invitation à la découverte et la mise en valeur des livres de raison : si vous découvrez, au fond d'une malle de votre grenier, un petit livre mal cousu qui sommeille sous une épaisse couche de poussière, réveillez-le en douceur et ouvrez-le. Ne soyez pas effrayés des hiéroglyphes qu'il contient et prenez contact avec tout organisme chargé de la conservation des archives de votre département. Par ce geste, non seulement vous sauverez une part de la mémoire de votre famille – sans forcément vous dessaisir du document original, car les procédés de numérisation font aujourd'hui des merveilles – et participerez ainsi à l'enrichissement du patrimoine national ■

5) Le terme « *ostal* » signifie à la fois maison et maisonnée en langue d'oc.